

PROGRAMME D'ÉTUDES FICA : LISTE DE RÉFÉRENCES

Volet Prestations de retraite

Examen F1RET : Capitalisation et réglementation des régimes de retraite

Cet examen vise à permettre aux candidats et candidates d'acquérir les compétences suivantes :

1. Comprendre les principales dispositions, principes, règlements, normes professionnelles, gouvernance et techniques de capitalisation et d'administration applicables aux prestations de retraite.
2. Appliquer ces principes et techniques dans le contexte des régimes de retraite.
3. Évaluer des scénarios hypothétiques, y compris faire preuve de jugement pour évaluer les répercussions des mesures possibles et élaborer des propositions ou des recommandations appropriées concernant la capitalisation et l'administration des régimes de retraite.

1. Termes principaux	
1. Définir les principaux termes utilisés dans le cadre de la capitalisation et de la réglementation des prestations de retraite. (A1).	
Liste de références	Source
WILLIS TOWERS WATSON. <i>Canadian Pensions and Retirement Income Planning</i> , 6 ^e éd, Toronto (ON), LexisNexis, chap. 2, 2017.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/canadian-pensions-and-retirement-income-planning-6th-edition-skusku-cad-6330/details

2. Prestations de retraite et mathématiques des pensions (30 %)
<ol style="list-style-type: none">1. Décrire et analyser les caractéristiques des régimes à prestations déterminées traditionnels et des régimes à cotisations déterminées. (C4)2. Décrire et analyser la structure des types de régimes suivants : (C4)<ol style="list-style-type: none">a. Régimes à prestations déterminées traditionnels.b. Régimes à cotisations déterminées et régimes d'épargne.c. Régimes de retraite hybrides.d. Régimes de retraite multi-employeurs.e. D'autres régimes de retraite alternatifs, comme les régimes à risques partagés, les régimes à prestations cibles et les régimes de retraite conjoints.3. Effectuer des évaluations périodiques des régimes en cours, en calculant le coût normal, la provision actuarielle, ainsi que les gains et pertes, au moyen de diverses méthodes d'évaluation au coût : (C3)<ol style="list-style-type: none">a. Répartition des prestations et répartition des prestations projetéesb. L'âge d'entrée est normal.c. Prime au niveau individuel.d. Agrégat.e. Normale de l'âge atteint.4. Comparer les méthodes décrites en 2. et déterminer leur caractère approprié en tenant compte des objectifs et des exigences réglementaires du promoteur du régime. (D5)

5. Calculer les prestations équivalentes sur le plan actuariel, les prestations subventionnées et les autres prestations accessoires. (C3)	
Liste de références	Source
WILLIS TOWERS WATSON. <i>Canadian Pensions and Retirement Income Planning</i> , 6 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chapitre 2, 2017.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/canadian-pensions-and-retirement-income-planning-6th-edition-skusku-cad-6330/details
MORNEAU SHEPELL. <i>Handbook of Canadian Pension and Benefits Plans</i> , 17 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chapitre 1, 2020.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/morneau-shepell-handbook-of-canadian-pension-and-benefit-plans-17th-edition-skusku-cad-6426/details
ANDERSON, Arthur W. <i>Pension Mathematics for Actuaries</i> , 3 ^e éd., Groenland (NH), ACTEX, chapitres 1, 2, 3, 4 et 7, 2006.	https://www.actexamdriver.com/orderselection.aspx?id=453142266

3. Législation sur les pensions (30 %)

1. Décrire et appliquer les lois et règlements fédéraux et provinciaux sur les prestations de retraite. (B3)
2. Décrire et appliquer les divers mécanismes de prestations de retraite offerts au promoteur du régime. (B3)
3. Décrire et appliquer les ententes applicables concernant les régimes de retraite intergouvernementaux entre les organismes de réglementation provinciaux. (C5)
4. Reconnaître, définir, interpréter, appliquer, calculer et évaluer les normes minimales relatives aux dispositions suivantes des régimes de retraite agréés : (C5)
 - a. Conditions d'éligibilité.
 - b. Formule de prestations de retraite (accumulation uniforme et intégration aux prestations du régime public).
 - c. Coût pour l'employeur (règle des 50 %).
 - d. Intérêts crédités sur les cotisations des membres.
 - e. Les indemnités de cessation d'emploi, comme les valeurs actualisées.
 - f. Prestations en cas de décès.
 - g. Protection du conjoint.
 - h. Dispositions d'acquisition et d'immobilisation.
 - i. Transférabilité (FRV, FRR).
 - j. Partage des crédits de pension en cas de rupture du mariage.
 - k. Âge de la retraite.
 - l. Exigences de déclaration / protection des renseignements personnels / droit à l'information.
 - m. Relevé des participants (annuel ou à la retraite / cessation).
 - n. Indexation des pensions.
 - o. Décumulation.
 - p. Exigences de placement des caisses de retraite.
 - q. Remise des cotisations.
 - r. Les avantages prévus par la loi (comme les droits d'acquisition réputés en Ontario).
5. Produire les exigences de financement en vertu des lois provinciales et fédérales applicables sur les normes minimales applicables en tenant compte des éléments suivants : (C6)
 - a. Base de continuité de l'exploitation.
 - b. Solvabilité/liquidation hypothétique.
 - c. Fin de régime.
 - d. Fusions de régimes et transferts d'actifs.
 - e. Conversion de régime.
 - f. Mesures temporaires d'allègement de la capitalisation.
 - g. Utilisation de lettres de crédit.

- h. Autres passifs obligatoires.
 - i. Comptes de réserve de solvabilité.
 - j. Dispositions de stabilisation et techniques de lissage.
 - k. Modifications apportées au régime.
 - l. Restrictions sur le versement des prestations.
6. Appliquer, analyser et évaluer les éléments suivants : (C5)
- a. Cessation partielle ou totale du régime.
 - b. Fusions de régimes et transferts d'actifs.
 - c. Conversion de régime.
 - d. Modifications apportées au régime.
 - e. Propriété de l'excédent/exonération de cotisations.
 - f. Mesures d'allègement de la capitalisation.
 - g. Fréquence d'évaluation.
 - h. Utilisation de lettres de crédit.
 - i. Utilisation du compte de réserves de solvabilité.
7. Énoncer les différentes exigences et rapports de dépôt suivants : (B2)
- a. Déclaration annuelle de renseignements (DAR).
 - b. Rapport d'évaluation actuarielle et sommaire des renseignements actuariels (SRA).
 - c. Évaluation du Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR).
 - d. Autres formulaires prévus par la loi provinciale (p. ex., États financiers et Formulaire 8 – Sommaire des renseignements sur les placements / Formulaire 7 – Sommaire ou Sommaire révisé des cotisations).
 - e. Politiques et directives pertinentes des organismes de réglementation des régimes de retraite.
 - f. Communications avec les participants, y compris les relevés annuels des prestations, les formulaires de cessation et de prise de retraite.

Liste de références	Source
WILLIS TOWERS WATSON. <i>Canadian Pensions and Retirement Income Planning</i> , 6 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chap. 13 et 15, 2017.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/canadian-pensions-and-retirement-income-planning-6th-edition-skusku-cad-6330/details
MORNEAU SHEPELL. <i>Handbook of Canadian Pension and Benefits Plans</i> , 17 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chap. 3, 9, 11, 15, 2020.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/morneau-shepell-handbook-of-canadian-pension-and-benefit-plans-17th-edition-skusku-cad-6426/details
<i>Loi sur les régimes de retraite</i> , L.R.O. 1990, c. P.8. <i>Loi sur les régimes de retraite</i> , P.R.O. 1990, Règl. 909. <i>Loi sur les régimes de retraite</i> . Règl. De l'Ont. 310/13.	https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90p08 https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/900909 https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r13310
ASSOCIATION CANADIENNE DES ADMINISTRATEURS DE RÉGIMES DE RETRAITE, <i>Rapport complémentaire de l'ACARR sur les régimes à prestations cibles</i> , Toronto (ON), ACARR, 2014.	https://www.acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Publication_FR/Rapport-complementaire-de-l-ACARR-sur-les-regimes-a-prestations-cibles-sept8-14.pdf
ASSOCIATION CANADIENNE DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE (ACOR), <i>Entente de 2020 sur les régimes de retraite relevant de plus d'une autorité gouvernementale</i> , Toronto (ON), ACOR.	https://www.capsa-acor.org/Documents/View/1786
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Questions et réponses sur l'entente de 2016 concernant les régimes de retraite relevant de plus d'une autorité gouvernementale</i> , Toronto (ON), ARSF, [dernière modification apportée le 24 janvier 2019].	https://www.fsrao.ca/fr/media/21911/download

Projet de loi n ° 64 : <i>Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels</i> , Québec, 2020, 42 ^e législature, 1 ^{re} session, [sanctionné le 22 sept 2021; entrée en vigueur le 22 sept 2023.], LQ 2021, c. 25.	https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-64-42-1.html
MACDONALD Bonnie-Jeanne, Bruce JONES, Richard J MORRISON, Robert L BROWN, et Mary HARDY. « Research and reality – a literature review on drawing down retirement financial savings », dans <i>North American Actuarial Journal</i> , vol. 17, no 3, pp. 181-215, 2013.	https://www.soa.org/globalassets/assets/files/research/projects/research-literature-review-report.pdf
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSA), <i>Exigences relatives au dépôt et marche à suivre à la liquidation totale ou partielle d'un régime de retraite</i> , Toronto (ON), ARSF, 2014.	https://www.fsrao.ca/fr/exigences-relatives-au-depot-et-marche-suivre-la-liquidation-totale-ou-partielle-dun-regimes-de-retraite
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Webinaire sur les transferts d'éléments d'actif de régimes à prestations déterminées</i> , Toronto (ON), ARSF, 2021.	https://www.fsrao.ca/fr/pour-le-secteur/regime-de-retraite/webinaires/webinaire-sur-les-transferts-delements-dactif-de-regimes-prestations-determinees
BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (BSIF), <i>Ligne directrice relative à la conversion des régimes de retraite à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées</i> , Ottawa (ON), (BSIF), 2001.	https://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/convplan01.pdf
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Questions et Réponses sur les lettres de crédit</i> , Toronto (ON), ARSF, [dernière modification le 19 novembre 2014].	https://www.fsrao.ca/fr/media/7011/download
GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. <i>Interpretive Guideline No. 07: Solvency Reserve Account</i> , Edmonton (AB), 2015.	https://open.alberta.ca/dataset/623fa691-3296-4bf4-ae01-ebd3cd657f99/resource/df63ea14-3bb8-4813-9bb2-68b54f7085ef/download/ig-07-solvency-reserve-account.pdf
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Dépôt de documents actuariels pour des modifications au régime</i> , Toronto (ON), ARSF, 2013.	https://www.fsrao.ca/fr/media/9141/download
<i>Loi sur les régimes de retraite</i> , Règl. de l'Ont. 250/18.	https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r18250
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>La Déclaration annuelle 2022 des fournisseurs de services de santé</i> , Toronto (ON), ARSF, 2023.	https://www.fsrao.ca/fr/pour-le-secteur/fournisseurs-de-services-de-sante/la-declaration-annuelle-2022-des-fournisseurs-de-services-de-sante
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS ARSF, <i>FAQ sur la déclaration annuelle (DA) et les frais de réglementation annuelle</i> , Toronto (ON), ARSF, 2023.	https://www.fsrao.ca/fr/pour-le-secteur/fournisseurs-de-services-de-sante/la-declaration-annuelle-2022-des-fournisseurs-de-services-de-sante/faq-sur-la-declaration-annuelle-da-et-les-frais-de-reglementation-annuels
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>T1200 Sommaire des renseignements actuariels</i> , Ottawa (ON), ARC [mis à jour le 17 mars 2022].	https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/formspubs/pbg/t1200/t1200-22f.pdf
BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (BSIF), <i>Sommaire des renseignements actuariels [guide d'instructions]</i> , Ottawa (ON), (BSIF), 2021.	https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/pp-rr/ppa-rra/afr-emma/Pages/ais.aspx
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR)</i> , Toronto (ON), ARSF, 2023.	https://www.fsrao.ca/fr/pour-les-consommateurs/les-regimes-de-retraite/fonds-de-garantie-des-prestations-de-retraite-fgpr
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>FAQ sur le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR)</i> , Toronto (ON), ARSF, 2023.	https://www.fsrao.ca/fr/print/pdf/node/10256
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Régimes de retraite – tous</i>	https://www.fsrao.ca/fr/pour-le-secteur/regime-de-retraite/regimes-de-retraite-tous-les-formulaires

les formulaires », Toronto (ON), ARSF, 2023. [base de données consultable].	
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Nouvelles</i> , Secteur des régimes de retraite, Toronto (ON), ARSF, 2023. [base de données consultable].	https://www.fsrao.ca/fr/nouvelles
<i>Retraite Québec, Newsletter</i> [archive], Québec (QC), Gouvernement du Québec.	https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/nos-programmes/rcr/la-lettre/Pages/la-lettre.aspx
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Déclarations annuelles et déclarations de cessation à l'intention des participants</i> , Toronto (ON), ARSF, 2013, [en vigueur le 1 ^{er} juillet 2012].	https://www.fsrao.ca/fr/media/9131/download
Retraite Québec, <i>Régimes complémentaires de retraite</i> , Québec (QC), Gouvernement du Québec, 2023.	https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/rcr/Pages/regimes_complementaires.aspx
MANUVIE, <i>Résumé de la législation sur les régimes de retraite</i> , Toronto (ON), Manuvie, 2023. [base de données consultable].	https://www.manuvie.ca/entreprises/nouvelles/espace-legislation/resume-de-la-legislation-en-matiere-de-regimes-de-retraite.html

4. Législation et réglementation fiscales (30 %)

1. Appliquer et analyser les règles et dispositions énoncées dans les textes suivants : (C3)
 - a. *Loi de l'impôt sur le revenu* et son Règlement (articles sur les régimes de retraite et l'épargne-retraite seulement).
 - b. Circulaires d'information, FAQ et bulletins d'interprétation (concernant les régimes de retraite uniquement).
 - c. Bulletins et manuels techniques de la Direction des régimes enregistrés de l'Agence du revenu du Canada (ARC).
 - d. Formulaire et guides de l'ARC relatifs aux régimes de retraite.
 - e. Types de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)/régimes de retraite (à prestations déterminées (PD)/cotisations déterminées (CD)/hybrides/mixtes), et limites individuelles globales/propres à un régime.
 - f. Accords de financement admissibles;
 - g. Prestations admissibles.
 - h. Allocation de retraite.
 - i. Facteur d'équivalence (FE), facteur d'équivalence pour services passés (FESP) et facteur d'équivalence rectifié (FER).
 - j. Règles d'agrément des régimes.
 - k. Limites des prestations des régimes enregistrés à prestations déterminées.
 - l. Distributions et transferts admissibles.
 - m. Déductibilité des cotisations.
 - n. Excédent admissible.
 - o. Retraite progressive.
 - p. Régimes à risques partagés.
 - q. Régimes de retraite conjoints.
 - r. Régimes de retraite interentreprises (RRE) et régime interentreprises déterminé (RID).
 - s. Régimes de retraite souples.
 - t. REER collectif/régimes de participation différée aux bénéficiaires (RPDB)/régimes de participation des salariés aux bénéficiaires (RPSB)/comptes d'épargne libres d'impôt (CELLI)/régimes de retraite complémentaires des cadres supérieurs (RRCCS)/conventions de retraite (CR).
 - u. Exigences de dépôt de rapports et de documents.
2. Énoncer le processus de dépôt du formulaire T244 (ou partie de la DAR conjointe), dépôt de formulaires de fiducie (T3D/T3P/T3-RCA). (C3)

<ol style="list-style-type: none"> 3. Énoncer le processus de déclaration et de calcul des FA, des FESP et des FER. (C3) 4. Analyser et recommander des caractéristiques de conception conformes aux lois fiscales. (D5) 5. Appliquer, analyser et évaluer les caractéristiques et les règles régissant l'évaluation de la capitalisation maximale/les personnes désignées/les régimes désignés/les régimes de retraite individuels. (C5) 	
Liste de références	Source
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , L.R.C. 1985, chap. 1 (5 ^e suppl.), Article 147.1.	https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-3.3/page-139.html
<i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> , C.R.C. chap. 945. Articles 8301, 8406-8410 et 8500.	https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch_945/page-75.html
MORNEAU SHEPELL. <i>Handbook of Canadian Pension and Benefits Plans</i> , 17 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chap. 8, 13, 14, 2020.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/morneau-shepell-handbook-of-canadian-pension-and-benefit-plans-17th-edition-skusku-cad-6426/details
COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (BCSC), <i>Form 51-102F6: Statement of Executive Compensation</i> , Vancouver (BC), (BCSC), 2015.	https://www.bcsc.bc.ca/-/media/PWS/Resources/Securities_Law/Policies/Policy5/51102F6-F-June-30-2015pdf.pdf
WILLIS TOWERS WATSON. <i>Canadian Pensions and Retirement Income Planning</i> , 6 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chap. 5-12, 15-23, 2017.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/canadian-pensions-and-retirement-income-planning-6th-edition-skusku-cad-6330/details
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>T4084 Guide du facteur d'équivalence</i> , Ottawa (ON), ARC, [mise à jour le 09 décembre 2021]. AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>RC4137 Guide du facteur d'équivalence rectifié</i> , Ottawa (ON), ARC, [mise à jour le 17 décembre 2018].	https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/formspubs/pub/t4084/t4084-19f.pdf https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/formspubs/pub/rc4137/rc4137-18f.pdf
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>T244 Déclaration de renseignements annuelle concernant les régimes de pension agréés</i> , Ottawa (ON), Gouvernement du Canada, [mise à jour le 29 décembre 2016].	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/t244.html
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>Chapitre 19 – 8515 et 8516 – Règles spéciales applicables aux régimes désignés et cotisations admissibles</i> , Ottawa (ON), (ARC), 2023, [mise à jour le 22 novembre 2019].	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/manuel-technique-direction-regimes-enregistres-18.html
Note éducative révisée de l'ICA, <i>La prise en compte de la hausse des rentes maximales aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu dans les évaluations de solvabilité, de liquidation hypothétique et de liquidation</i> .	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2015/215003f.pdf
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>Nouvelle n° 96-3R1, Les régimes de pension flexibles</i> , le 25 novembre 1996, Ottawa (ON), (ARC), 2023.	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/nouvelles-manuel-technique/no-96-3r1.html
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>Nouvelle n° 16-3, Transferts provenant d'un régime de retraite individuel sous-capitalisé</i> , le 04 mai 2016, Ottawa (ON), (ARC), 2023.	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/nouvelles-manuel-technique/no-16-3.html
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>Nouvelle n° 14-2, Minimum RRI</i> , le 18 novembre 2014, Ottawa (ON), (ARC), 2023.	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/nouvelles-manuel-technique/no-14-2.html
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>Bulletin actuariel n° 1R1</i> , Ottawa (ON), (ARC), 2015.	https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/migration/cra-arc/tx/rgstred/blltn/dcmnt-fra.pdf
AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), <i>Bulletin actuariel n° 2</i> , Ottawa (ON), (ARC), 2010.	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/bulletins/bulletin-actuariel-no-2.html

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC), Bulletin actuariel n° 3, Ottawa (ON), (ARC), 2015.	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/bulletins/bulletin-actuariel-3.html
--	---

5. Professionnalisme et normes de pratique relatives à la capitalisation du régime (10 %)

1. Appliquer les normes relatives aux communications aux promoteurs de régimes et aux autres parties intéressées par les résultats de l'actuaire (c.-à-d. participants, auditeurs, etc.). (C3)
2. Expliquer et appliquer les lignes directrices sur la déontologie. (B3)
3. Expliquer et appliquer les normes de qualification pertinentes. (B3)
4. Démontrer la conformité aux exigences relatives aux responsabilités de l'actuaire envers les participants, les promoteurs de régime, etc. (B2)
5. Expliquer et appliquer toutes les normes de pratique touchant l'évaluation des prestations de retraite. (C3)
6. Reconnaître les situations et les actions qui enfreignent ou compromettent les normes ou les lignes directrices en matière de conduite professionnelle. (B2)
7. Recommander un plan d'action pour corriger une infraction aux normes ou aux lignes directrices sur la conduite professionnelle. (D6)
8. Décrire les différences entre la valeur actualisée des rentes et la valeur capitalisée en cas de rupture du mariage. (B2)
9. Examiner, évaluer et décider des provisions pour écarts défavorables (PED) ou des marges législatives dans les évaluations à long terme. (C5)
10. Décrire et appliquer les techniques utilisées pour élaborer les hypothèses économiques et démographiques de continuité. (C5)
11. Calculer et élaborer le coût supplémentaire sur une base de liquidation hypothétique ou de solvabilité, une analyse de sensibilité et des scénarios défavorables mais plausibles. (C3)
12. Énoncer et appliquer les *Conseils de l'ICA sur les méthodes d'évaluation de l'actif*. (C3)
13. Interpréter et appliquer les *Normes de pratique consolidées* de l'ICA, les notes éducatives et les conseils fournis par les commissions pertinentes de l'ICA. (C3)

Liste de références	Source
Normes de pratique de l'ICA, sections 1000-1700 et 3100-3500.	https://www.cia-ica.ca/fr/publications/normes-de-pratique
Note éducative de l'ICA, <i>Hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec date de calcul à compter du 31 décembre 2021, mais au plus tard le 30 décembre 2022.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2022/222033f.pdf
Note éducative de l'ICA, <i>Section 3500 des Normes de pratique applicables aux régimes de retraite – Valeurs actualisées des rentes (à l'exception de la sous-section 3570).</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220124f.pdf
Normes de qualification de l'ICA.	https://www.cia-ica.ca/fr/utilisateur-du-portail/organisation/surveillance/cspa/reenseignements-sur-le-cspa/normes-de-qualification/normes-de-qualification
Règles de déontologie de l'ICA.	https://www.cia-ica.ca/fr/publications/r%C3%A8gles-de-d%C3%A9ontologie
Document d'orientation de l'ICA, <i>Conseils généraux sur l'application de la règle 13.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220075f.pdf

Note éducative révisée de l'ICA, <i>Événements se produisant après la date de calcul d'une opinion actuarielle à l'égard d'un régime de retraite.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2015/215004f.pdf
Note éducative de l'ICA – Deuxième révision, <i>Sélection des hypothèses de mortalité aux fins des évaluations actuarielles des régimes de retraite.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2017/217128f.pdf
Document de recherche ICA/SOA, <i>Provisions pour écarts défavorables dans les évaluations actuarielles en continuité.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2017/217035f.pdf
Note éducative révisée de l'ICA, <i>Conseils sur la prise en compte des frais dans les évaluations de provisionnement.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2014/214101f.pdf
Note éducative de l'ICA, <i>Calcul des coûts supplémentaires sur une base de liquidation hypothétique ou de solvabilité.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2023/223065f.pdf
Note éducative révisée de l'ICA, <i>Conseils sur les méthodes d'évaluation de l'actif.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2014/214100f.pdf

Examen F2RET : Rapports financiers sur les pensions

Cet examen vise à permettre aux candidats et candidates d'acquérir les compétences suivantes :

1. Comprendre les principaux principes et techniques des rapports financiers relatifs aux prestations de retraite.
2. Appliquer ces principes et techniques dans le contexte des régimes de retraite.
3. Évaluer des scénarios hypothétiques, notamment faire preuve de jugement pour évaluer les répercussions des mesures possibles et élaborer des propositions ou des recommandations appropriées en matière de rapports financiers des régimes de retraite.

1. Termes principaux	
1. Définir les principaux termes utilisés dans le contexte des rapports financiers sur les prestations de retraite. (A1).	
Ouvrage de référence	Source
MORNEAU SHEPELL. <i>Handbook of Canadian Pension and Benefits Plans</i> , 17 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chap. 6, 2020.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/morneau-shepell-handbook-of-canadian-pension-and-benefit-plans-17th-edition-skusku-cad-6426/details

2. Normes comptables (30 %)
<ol style="list-style-type: none">1. Reconnaître, définir, calculer et interpréter les composantes des états financiers : bilan/état des résultats/variations des autres éléments du résultat étendu/notes afférentes aux états financiers. (B3)2. Comparer les normes comptables applicables. (B4)3. Évaluer la comptabilisation du passif et de la charge. (C5)4. Appliquer les méthodes actuarielles de calcul des coûts. (C3)5. Analyser les hypothèses actuarielles relatives aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et prendre des décisions à cet égard. (C4)6. Examiner et appliquer la répartition, l'attribution et l'acquisition. (B4)7. Reconnaître et évaluer les variations des prestations. (B5)8. Reconnaître et évaluer les variations des hypothèses. (B5)9. Évaluer la comptabilisation et l'amortissement du coût des services passés. (C5)10. Évaluer la comptabilisation et l'amortissement des gains et pertes actuariels. (C5)11. Comptabiliser et évaluer la compression, le règlement et l'achat de rentes. (C5)12. Reconnaître et calculer les prestations de cessation, les interruptions d'activité, ou les deux. (C5)13. Différencier et distinguer le traitement comptable applicable aux régimes de retraite et d'avantages sociaux à risques partagés ou interentreprises. (C4)14. Reconnaître et appliquer les exigences de déclaration de la norme IAS 19. (C3)15. Reconnaître et appliquer les exigences de déclaration du FASB. (C3)

16. Reconnaître et appliquer les ajustements prévus à la norme 14 de l'IFRIC et le plafonnement de l'actif. (C3)	
17. Énoncer et appliquer l'Énoncé de politique conjoint de l'ICA et de l'ICCA. (C3)	
18. Analyser et évaluer les répercussions comptables d'opérations tels les fusions, les acquisitions et le rajustement du prix d'achat. (C5)	
Liste de référence	Source
CONSEIL DES NORMES ACTUARIELLES, <i>Normes de pratique – Section générale, sous-section 1630 – Prise de position conjointe de l'ICA/ICCA</i> , Ottawa (ON), Conseil des normes actuarielles, 2010.	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2010/210008f_clean.pdf
Deuxième révision de note éducative, <i>Établissement de l'hypothèse relative au taux d'actualisation comptable en matière de régimes de retraite et de régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi</i> .	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220174f.pdf
COMPATIBLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS (CPA) Canada, <i>Manuel de comptabilité de CPA Canada</i> , Toronto (ON), CPA Canada, Préface, Partie I (Introduction à la Partie I), Partie II (chapitre 3462), 2023.	https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/manuel-de-cpa-canada-collection-normes-et-recommandations/manuel-de-comptabilite-de-cpa-canada-pour-le-secteur-public
FONDATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS), <i>IAS 19 Employee Benefits</i> , Londres (Royaume-Uni), IFRS, 2022.	Disponible en ligne à http://www.ifrs.org/Pages/default.aspx . Vous devez d'abord créer un compte d'utilisateur gratuit à l'adresse https://www.ifrs.org/registration/ pour obtenir l'accès. Vous devrez accéder aux deux pages suivantes :
FONDATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS), <i>IFRIC 14 IAS 19 — The Limit on a Defined Benefit Asset, Minimum Funding Requirements and their Interaction</i> , Londres (Royaume-Uni), IFRS, 2022.	IAS 19, à http://eifrs.ifrs.org/eifrs/PdfAlone?id=19298&sidebarOption=UnaccompaniedIas (vous devez d'abord ouvrir une session, puis coller le lien dans votre navigateur) IFRIC 14 à http://eifrs.ifrs.org/eifrs/PdfAlone?id=19323&sidebarOption=IfricInterpretations (vous devez d'abord ouvrir une session, puis coller le lien dans votre navigateur) https://www.ifrs.org/issued-standards/list-of-standards/ifric-14-ias-19-the-limit-on-a-defined-benefit-asset-minimum-funding-requirements/#standard
MCGILL Dan, Kyle N BROWN, John J HALEY, Sylvester SCHIEBER, et Mark J WARSHAWSKY. <i>Fundamentals of Private Pensions</i> , 9 ^e éd., Oxford (UK), Oxford University Press, chap. 22-25, 2010.	https://global.oup.com/academic/product/fundamentals-of-private-pensions-9780199544516?cc=ca&lang=en&#

3. Déclaration des prestations de régimes de retraite, des avantages sociaux postérieurs à l'emploi et des avantages complémentaires de retraite aux fins des états financiers et des circulaires de sollicitation (25 %)

1. Décrire, expliquer et comprendre les différentes composantes de la rémunération des cadres supérieurs, notamment : (B3)
 - a. Salaire.
 - b. Incitatifs à la rémunération à court et à long terme (unités d'actions de performance, options d'achat d'actions, droits d'appréciation d'actions, régimes de report), régimes de retraite, prestations collectives, régime d'achat d'actions, avantages indirects et accords de cessation de contrôle.
2. Définir l'objet de la rémunération des cadres supérieurs et expliquer ses pratiques de gouvernance, y compris les circulaires de sollicitation. (B2)
3. Interpréter et appliquer le *Manuel de CPA Canada*. (B3)

<ol style="list-style-type: none"> 4. Interpréter et appliquer les normes IAS 19 et IFRIC 14. (C3) 5. Comprendre le concept de comptabilité d'exercice et de comptabilité de caisse pour les actifs des régimes de retraite. (B2) 6. Différencier les rapports financiers audités des états financiers audités. (C4) 7. Comprendre et utiliser les états et rapports financiers audités : (C3) <ol style="list-style-type: none"> c. Plutôt que les rapports financiers des gardiens; d. Au sujet de la façon dont les avantages résiduels sont traités. 	
Liste de références	Source
COMPATIBLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS (CPA) Canada, <i>Manuel de comptabilité de CPA Canada</i> , Toronto (ON), CPA Canada, Préface, Partie I (Introduction à la Partie I), Partie II (chapitre 3462), Partie III (chapitre 3463), 2023.	https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/manuel-de-cpa-canada-collection-normes-et-recommandations/manuel-de-comptabilite-de-cpa-canada-pour-le-secteur-public
NOVICK, Barbara. <i>Executive compensation: the role of public company shareholders</i> , Harvard Law School Forum on Corporate Governance, Cambridge (MA), Harvard Law School, 2019.	https://corpgov.law.harvard.edu/2019/07/31/executive-compensation-the-role-of-public-company-shareholders/
COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (BCSC), <i>Form 51-102F6: Statement of Executive Compensation</i> , Vancouver (BC), (BCSC), 2015.	https://www.bcsc.bc.ca/-/media/PWS/Resources/Securities_Law/Policies/Policy5/51102F6-F-June-30-2015pdf.pdf
MORNEAU SHEPELL. <i>Handbook of Canadian Pension and Benefits Plans</i> , 17 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chap. 13-14, 2020.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/morneau-shepell-handbook-of-canadian-pension-and-benefit-plans-17th-edition-skusku-cad-6426/details
Rapport de l'ICA, <i>Guide de l'ICCA et de l'ICA sur l'audit d'états financiers contenant des montants déterminés au moyen de calculs actuariels</i> .	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2011/211008f.pdf

4. Placements et répartition de l'actif (20 %)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les différents types et combinaisons de mécanismes de placement servant à offrir des prestations de retraite en tenant compte des particularités de la situation financière, de la philosophie, de l'industrie, de la main-d'œuvre et de l'ensemble des avantages sociaux d'un intervenant. (C5) 2. Distinguer les diverses stratégies, approches et techniques utilisées pour gérer l'actif des caisses de retraite. (C5) 3. Évaluer un énoncé de politique de placement, y compris la façon dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) devraient être intégrés au processus de placement. (C5) 4. Évaluer les effets potentiels de divers placements et politiques de placement sur les intervenants, y compris les répercussions fiscales. (C5) 5. Décrire les restrictions réglementaires et les lignes directrices relatives à l'actif des régimes de retraite. (B2) 6. Trouver une mesure du rendement des placements se rapportant à un indice de référence donné. (C5) 	
Liste de références	Source
MORNEAU SHEPELL. <i>Handbook of Canadian Pension and Benefits Plans</i> , 17 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chap. 7, 2020.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/morneau-shepell-handbook-of-canadian-pension-and-benefit-plans-17th-edition-skusku-cad-6426/details
MCGILL Dan, Kyle N BROWN, John J HALEY, Sylvester SCHIEBER, et Mark J WARSHAWSKY. <i>Fundamentals of</i>	https://global.oup.com/academic/product/fundamentals-of-private-pensions-9780199544516?cc=ca&lang=en&

<i>Private Pensions</i> , 9 ^e éd., Oxford (UK), Oxford University Press, chap. 26-28, 2010.	
Litterman, Bob. Quantitative Resources Group, <i>Modern Investment Management: An Equilibrium Approach</i> , Hoboken (NJ), Wiley, chap 2, 17, 22, 23, 24, et 27 (pp. 501-505), chap 28 (pp. 516-520), 2003.	https://www.wiley.com/en-us/Modern+Investment+Management:+An+Equilibrium+Approach-p-9780471124108
ASSOCIATION CANADIENNE DES ADMINISTRATEURS DE RÉGIMES DE RETRAITE (ACARR), <i>Considérations fiduciaires relatives aux questions environnementales, sociales et de gouvernance des régimes de retraite canadiens</i> , Toronto (ON), ACARR, 2022.	https://www.acpm.com/getmedia/429ea462-f65d-4c32-ba3e-6780c6407d22/ACARR-ESG-Papier-Blanc-1-juin-2022.pdf
ASSOCIATION CANADIENNES DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE (ACOR), <i>Considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion des régimes de retraite</i> , Toronto (ON), ACOR, 2022.	https://www.capsa-acor.org/Documents/View/1915
ASSOCIATION CANADIENNE DES ADMINISTRATEURS DE RÉGIMES DE RETRAITE (ACARR), <i>Considérations fiduciaires relatives aux questions environnementales, sociales et de gouvernance des régimes de retraite canadiens</i> , Toronto (ON), ACARR, 2022.	https://www.acpm.com/getmedia/429ea462-f65d-4c32-ba3e-6780c6407d22/ACARR-ESG-Papier-Blanc-1-juin-2022.pdf

5. Gouvernance des régimes de retraite et obligations fiduciaires (15 %)

1. Décrire les rôles de l'administrateur du régime, du conseil des fiduciaires et du comité de retraite. (B2)
2. Décrire le rôle des autorités consultatives en matière de pensions. (B2)
3. Définir, décrire et interpréter les droits à pension. (B2)
4. Déterminer et évaluer les obligations de provisionnement/la responsabilité en matière de déficits. (C5)
5. Interpréter, analyser et évaluer le droit à l'excédent. (D5)
6. Reconnaître et appliquer les exigences du droit de la famille et de la rupture du mariage. (C3)
7. Reconnaître et interpréter les principes de base du droit fiduciaire. (C3)
8. Envisager et appliquer les lois et règlements concernant la faillite et l'insolvabilité. (C3)
9. Envisager et appliquer les lois relatives aux normes du travail. (C3)
10. Envisager et appliquer les lois sur les droits de la personne. (C3)
11. Examiner et appliquer la jurisprudence et les avis juridiques clés des régimes de retraite comme Monsanto, Indalex et McCarthy Tétrault sur les répercussions du risque climatique pour les fiduciaires et les décideurs des régimes de retraite canadiens, etc. (C3)
12. Démontrer une compréhension des consignes des organismes de réglementation et du contexte des différentes approches en matière de placements responsables et, plus particulièrement, de l'intégration des facteurs ESG dans le processus de placement. (C3)
13. Démontrer une compréhension des enjeux sous-jacents qui constituent des facteurs dans chacun des domaines ESG. (C3)
14. Démontrer une compréhension du marché des services ESG : pertinence, taille, portée, facteurs et défis déterminants, et risques et possibilités. (C3)

Liste de références

Source

ASSOCIATION CANADIENNES DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE (ACOR), <i>Ligne directrice no 4 : Ligne directrice sur la gouvernance des régimes de retraite</i> , Toronto (ON), ACOR, 2016.	https://www.erc-grs.dsf-dfs.com/erc-grs/App_Themes/Theme_DSf/fr-CA/CGIR/Gvrnnc/LqnDrctrcRqmCptlstn/ligne_directrice_no4.pdf
ASSOCIATION CANADIENNES DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE (ACOR), <i>Ligne directrice no 4 : Ligne directrice sur la gouvernance des régimes de retraite, Foire aux Questions</i> , Toronto (ON), ACOR, 2016.	https://www.capsa-acor.org/Documents/View/88
ASSOCIATION CANADIENNES DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE (ACOR), <i>Ligne directrice n° 6 : Ligne directrice relative aux pratiques prudentes de placement des régimes de retraite</i> , Toronto (ON), ACOR, 2011.	https://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/capac_n6.pdf
ASSOCIATION ACTUARIELLE INTERNATIONALE (AAI), Groupe de travail sur les ressources et l'environnement, <i>Pension Fund Environmental, Social and Governance Risk Disclosures: Developing Global Practice</i> , Ottawa (ON), AAI, 2020.	https://www.actuaries.org/IAA/Documents/Publications/Papers/REWG_Pension_Fund_ESG_Risk_Disclosures.pdf
ASSOCIATION ACTUARIELLE INTERNATIONALE (AAI), Groupe de travail sur le risque climatique, <i>Climate-Related Scenarios Applied to Insurers and Other Financial Institutions</i> , Ottawa (ON), AAI, 2021.	https://www.actuaries.org/IAA/Documents/Publications/Papers/CRIF_Application_Climate_Scenarios.pdf
MONAHAN K, A ISLAM, <i>Building Climate Resilience in Canada's Pension Funds</i> , Ottawa (ON), Smart Prosperity Institute, 2022.	https://institute.smartprosperity.ca/sites/default/files/Building%20Climate%20Resilience%20in%20Canada%E2%80%99s%20Pension%20Funds.pdf
MORNEAU SHEPELL. <i>Handbook of Canadian Pension and Benefits Plans</i> , 17 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, 2020, chap. 10.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/morneau-shepell-handbook-of-canadian-pension-and-benefit-plans-17th-edition-skusku-cad-6426/details
Retraite Québec, <i>Politique de financement</i> , Québec (QC), Gouvernement du Québec, 2023.	https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/administrateur/gouvernance_regime/Pages/politique-de-financement.aspx
Retraite Québec, <i>Recueil Bien administrer un régime de retraite, La saine gestion</i> , Québec (QC), Gouvernement du Québec, 2023.	https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/nos-programmes/rcr/numeriques/bien-administrer-regime-retraite/Pages/index.aspx
Retraite Québec, <i>Aide-mémoire pour améliorer la gouvernance des régimes complémentaires de retraite</i> , Québec (QC), Gouvernement du Québec, 2021.	https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/RetraiteQuebec/fr/publications/nos-programmes/rcr/2005f-Aide-memoire-gouvernance.pdf
<i>Loi sur les régimes de retraite</i> , P.R.O. 1990, Règl. 909. Article 78(3).	https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/900909
MCCARTHY TÉTRAUULT, <i>Climate Change: Legal Implications for Canadian Pension Plan Fiduciaries and Policy-Makers</i> , Toronto, (ON), MCCARTHY TÉTRAUULT, 2021.	https://www.mccarthy.ca/sites/default/files/2021-06/Canada%20Climate%20Law%20Initiative%20Opinion%20-%20FINAL%2841726929.1%29.pdf

6. Professionnalisme et normes de pratique se rapportant à la comptabilité des régimes (10 %)

1. Appliquer les normes de communications aux promoteurs des régimes et aux autres parties intéressées par les résultats de l'actuaire. (C3)
2. Expliquer les lignes directrices en matière de déontologie. (B3)
3. Expliquer les normes de qualification pertinentes. (B3)
4. Démontrer la conformité aux exigences relatives aux responsabilités d'un actuaire envers les promoteurs, les participants, etc. (D5)
5. Expliquer et appliquer toutes les normes de pratique pertinentes liées à l'évaluation des obligations en matière de retraite et d'autres prestations. (C3)

<p>6. Reconnaître les situations et les actions qui enfreignent ou compromettent les lignes directrices relatives à la déontologie. (B2)</p> <p>7. Recommander un plan d'action pour corriger une infraction aux normes ou aux lignes directrices relatives à la déontologie. (D5)</p>	
Liste de références	Source
Normes de pratique de l'ICA, Sections 3100-3570 et 6000-6420.	https://www.cia-ica.ca/fr/publications/normes-de-pratique
Normes de qualification de l'ICA.	https://www.cia-ica.ca/fr/utilisateur-du-portail/organisation/surveillance/cspa/enseignements-sur-le-cspa/normes-de-qualification/normes-de-qualification
Règles de déontologie de l'ICA.	https://www.cia-ica.ca/fr/publications/r%C3%A8gles-de-d%C3%A9ontologie
Document d'orientation de l'ICA, <i>Conseils généraux sur l'application de la règle 13.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220075f.pdf
Note éducative révisée de l'ICA, <i>Établissement de l'hypothèse relative au taux d'actualisation comptable en matière de régimes de retraite et de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2018/218086f.pdf
Supplément de note éducative, <i>Hypothèse relative au taux d'actualisation comptable – Calcul de l'écart par rapport aux rendements des obligations provinciales.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2013/213063f.pdf
Deuxième révision de note éducative, <i>Établissement de l'hypothèse relative au taux d'actualisation comptable en matière de régimes de retraite et de régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220174f.pdf
Note éducative révisée de l'ICA, <i>Événements se produisant après la date de calcul d'une opinion actuarielle à l'égard d'un régime de retraite.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2015/215004f.pdf

Examen F3RET : La gestion du risque relatif aux prestations de retraite

Cet examen a pour objectif de permettre aux candidats et candidates de développer les compétences suivantes :

1. Comprendre les grands principes et techniques de gestion du risque d'entreprise (GRE) et de gestion du risque de placement qui sont pertinents pour les prestations de retraite.
2. Appliquer ces principes et techniques dans le contexte des régimes de retraite.
3. Évaluer et proposer des recommandations relatives à la gestion du risque lié aux régimes de retraite.
4. Évaluer des scénarios hypothétiques, notamment en faisant preuve de jugement pour évaluer les répercussions des mesures possibles.

1. Termes principaux	
1. Définir les principaux termes utilisés en GRE. (A1)	
Référence de lecture	Source
SWEETING, Paul. <i>Financial Enterprise Risk Management</i> , 2 ^e éd., Cambridge (UK), Cambridge University Press, chap. 1, 2017.	https://www.cambridge.org/ca/academic/subjects/mathematics/optimization-or-and-risk-analysis/financial-enterprise-risk-management-2nd-edition?format=AR

2. Concept, cadre et processus de GRE (15 %)	
<ol style="list-style-type: none">1. Appliquer le concept de GRE. (D3)2. Décrire et comprendre le cadre de gestion et de contrôle du risque. (C2)3. Décrire le point de vue des agences de notation du crédit. (B2)4. Tenir compte des enjeux relatifs aux données en général et des considérations spéciales touchant la GRE. (C3)5. Démontrer comment déterminer et énoncer : (C3)<ol style="list-style-type: none">a. La propension à prendre des risques.b. La détermination des risques.c. L'évaluation des risques.d. La surveillance des risques.e. Les limites de risque.f. L'atténuation des risques.g. La capacité d'absorption des risques.h. Les seuils de tolérance au risque.i. Le profil de risque souhaité.j. Les objectifs en matière de risque.k. La notification des risques.6. Évaluer les répercussions des risques, entre autres financiers, et les possibilités de planification stratégique. (C4)7. Décrire le cycle de contrôle de la gestion des risques, y compris la pertinence des influences externes et des risques émergents. (C2)8. Utiliser des méthodes pour identifier les risques, leurs causes et leurs répercussions. (D4)	
Liste de références	Source

LAM, James. <i>Enterprise Risk Management: From Incentives to Controls</i> , 2 ^e éd., Hoboken (NJ), Wiley, chap. 3-4, 2014.	https://www.wiley.com/en-us/Enterprise+Risk+Management%3A+From+Incentives+to+Controls%2C+2nd+Edition-p-9781118413616
SWEETING, Paul. <i>Financial Enterprise Risk Management</i> , 2 ^e éd., Cambridge (UK), Cambridge University Press, chap. 2, 3, 8, 15, 19, 2017.	https://www.cambridge.org/ca/academic/subjects/mathematics/optimization-or-and-risk-analysis/financial-enterprise-risk-management-2nd-edition?format=AR
HERZOG Thomas N, Fritz J SCHEUREN, et William E WINKLER. <i>Data Quality and Record Linkage Techniques</i> , New York (NY), Springer, chap. 2, 5, 2017.	https://link.springer.com/book/10.1007/0-387-69505-2
Rating Canadian Public Pension Funds & Related Exclusive Asset Managers	377851.pdf (dbrsmorningstar.com)
Rapport de recherche CAS/ICA/SOA, <i>Risk Appetite: Linkage with Strategic Planning</i> .	https://www.soa.org/globalassets/assets/Files/Research/Projects/research-risk-app-link-report.pdf
Document d'appui à la pratique de l'ICA, <i>Aspects actuariels de la gestion du risque d'entreprise</i> .	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2021/221035f.pdf

3. Catégories de risques et détermination des risques (15 %)

1. Expliquer ce qu'on entend par risque et incertitude, y compris les différentes définitions et notions du risque. (B2)
2. Décrire la taxonomie des risques, y compris savoir comment les risques individuels peuvent être classés de différentes façons. (B1)
3. Décrire les risques communs auxquels sont confrontés les assureurs de régimes de retraite, notamment : (B2)
 - a. Risque de taux d'intérêt.
 - b. Risque de crédit.
 - c. Risque de marché.
 - d. Risque de liquidité.
 - e. Risque de mortalité.
 - f. Risque opérationnel.
 - g. Risques liés aux facteurs ESG et risque climatique.
 - h. Risque de change.
 - i. Risque réglementaire.
 - j. Risque politique.
 - k. Risque démographique.
 - l. Risque stratégique.
 - m. Risque d'asymétrie des durations de l'actif et du passif.
4. Analyser la relation entre le risque systémique et le risque non systémique, et le risque spécifique par rapport à la concentration du risque.

Liste de références	Source
JORION, Philippe. <i>Value at Risk: The New Benchmark for Managing Financial Risk</i> , 3 ^e éd., New York (NY), McGraw Hill, chap.1 et 4, 2007.	https://www.mheducation.com/highered/custom/product/value-risk-3rd-ed/9780071464956.html
HARDY, Mary R., David SAUNDERS. <i>Quantitative Enterprise Risk Management</i> . Cambridge (UK): Cambridge University Press, chapitres 2, 8, 12 et 13, 2022.	https://www.cambridge.org/highereducation/books/quantitative-enterprise-risk-management/C861F6558943791EBF7DC55AD9B554B5#overview
LITTERMAN, Bob. Quantitative Resources Group. <i>Modern Investment Management: An Equilibrium Approach</i> , Hoboken (NJ), Wiley, pp. 392-395, 2003.	https://www.wiley.com/en-us/Modern+Investment+Management:+An+Equilibrium+Approach-p-9780471124108
Document d'appui à la pratique de l'ICA, <i>Aspects actuariels de la gestion du risque d'entreprise</i> .	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2021/221035f.pdf

Document d'appui à la pratique de l'ICA, <i>Scénarios liés aux changements climatiques</i> .	https://www.cia-ica.ca/fr/publications/d%C3%A9tails-de-publication/221036
ASSOCIATION ACTUARIELLE INTERNATIONALE (AAI), Groupe de travail sur le risque climatique, <i>Importance of Climate-Related Risks for Actuaries</i> , Ottawa (ON), AAI, 2020.	https://www.actuaries.org/IAA/Documents/Publications/Papers/CR TF_ImportanceClimateRelatedRisksActuaries_FINAL.pdf

4. Gestion du risque de placement (25 %)

1. Déterminer et évaluer les sources de risque de placement applicables à l'actif de la caisse de retraite. (C3)
2. Évaluer l'interaction des placements du régime avec la conception, l'évaluation, la comptabilité et la capitalisation du régime. (C5)
3. Évaluer l'interaction et la relation entre les placements du régime et les hypothèses et méthodes d'évaluation. (C5)
4. Évaluer comment des facteurs comme les besoins de trésorerie, les diverses structures de régime et les divers contextes économiques influent sur l'établissement de la stratégie de placement. (B5)
5. Appliquer et évaluer des stratégies et des techniques de gestion de l'actif-passif. (D5)
6. Fournir aux répondants des conseils et des analyses sur l'atténuation des risques liés aux régimes de retraite. (D6)
7. Dans un contexte particulier, interpréter un énoncé de politique de placement et évaluer si des changements sont nécessaires. (C5)
8. Dans un contexte particulier, interpréter un énoncé de politique de capitalisation et déterminer si des changements sont nécessaires. (C5)

Liste de références	Source
MCGILL Dan, Kyle N BROWN, John J HALEY, Sylvester SCHIEBER, et Mark J WARSHAWSKY. <i>Fundamentals of Private Pensions</i> , 9 ^e éd., Oxford (UK), Oxford University Press, chap. 9, 26, 27, 2010.	https://global.oup.com/academic/product/fundamentals-of-private-pensions-9780199544516?cc=ca&lang=en
MORNEAU SHEPELL. <i>Handbook of Canadian Pension and Benefits Plans</i> , 17 ^e éd., Toronto (ON), LexisNexis, chap. 7, 2020.	https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/product/morneau-shepell-handbook-of-canadian-pension-and-benefit-plans-17th-edition-skusku-cad-6426/details
Rapport de recherche de la SOA, <i>Pension Risk Transfer: Evaluating Impact and Barriers for De-Risking Strategies</i> .	https://www.soa.org/globalassets/assets/files/resources/research-report/2021/2021-pension-risk-transfer.pdf
BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (BSIF), <i>Préavis n° 2014-2 : Assurance longévité et swaps de longévité</i> , Ottawa (ON), BSIF, [modifié le 9 juin 2014].	https://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/LongIns.pdf
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Rentes sans rachat des engagements pour les régimes à prestations déterminées</i> , Toronto (ON), ARSF, 2015.	https://www.fsrao.ca/fr/media/7586/download
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Pratiques prudentes de placement relatives aux instruments dérivés</i> , Toronto (ON), ARSF, 2015.	https://www.fsrao.ca/fr/media/8296/download
AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF), <i>Actifs atypiques et gestion du risque : Aperçu des pratiques observées par l'ARSF lors de son examen de six grands régimes de retraite du secteur public en Ontario</i> , Toronto (ON), ARSF, 2021.	https://www.fsrao.ca/fr/media/4946/download

ASSOCIATION CANADIENNES DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE (ACOR), Ligne directrice n° 6 : <i>Ligne directrice relative aux pratiques prudentes de placement des régimes de retraite</i> , Toronto (ON), ACOR, 2011.	https://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/capac_n6.pdf https://www.capsa-acor.org/Documents/View/1844
ASSOCIATION CANADIENNES DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE (ACOR), Ligne directrice n° 7 : <i>Ligne directrice sur la politique de financement des régimes de retraite</i> , Toronto (ON), ACOR, 2011.	

5. Gestion des risques et économie financière (10 %)

1. Comparer et analyser les intérêts des promoteurs, des employés, des actionnaires, des contribuables et d'autres intervenants en ce qui concerne la gestion financière d'un régime de retraite. (C4)
2. Analyser comment les risques financiers et de conception du régime de retraite s'intègrent à la stratégie de gestion des risques du promoteur. (C4)
3. Analyser comment le régime de retraite s'intègre à la situation financière globale du promoteur. (C4)
4. Comprendre et appliquer les principes de l'économie financière en matière de placement dans un régime de retraite. (C3)
5. Fournir des conseils et des analyses aux intervenants au sujet des hypothèses économiques utilisées dans l'évaluation de leurs régimes de retraite. (B6)
6. Fournir des conseils et des analyses à diverses parties prenantes concernant l'atténuation des risques liés aux régimes de retraite. (B6)

Liste de références	Source
MCGILL Dan, Kyle N BROWN, John J HALEY, Sylvester SCHIEBER, et Mark J WARSHAWSKY. <i>Fundamentals of Private Pensions</i> , 9 ^e éd., Oxford (UK), Oxford University Press, chap. 5 et 9, 2010.	https://global.oup.com/academic/product/fundamentals-of-private-pensions-9780199544516?cc=ca&lang=en
BLOMMESTEIN Hans, Pascal JANSSEN, Niels KORTLEVE, et Juan YERMO. <i>Évaluer la conception des plans de pension privés : coûts et avantages du point de vue du partage des risques</i> , Paris (FR), publication de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Documents de travail sur les assurances et les régimes de retraite privés, no 34, 2009.	https://www.oecd.org/pensions/private-pensions/42469395.pdf
Rapport de l'ICA, <i>Rapport du Groupe de travail sur les régimes à prestations cibles</i> .	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2015/215043f.pdf
Rapport de recherche de la SOA, <i>Hybrid Pensions: Risk Sharing Arrangements for Pension Plan Sponsors and Participants</i> .	https://www.soa.org/globalassets/assets/Files/Research/Projects/research-2014-hybrid-risk-sharing.pdf
Rapport de recherche de la SOA, <i>Corporate Pension Risk Management and Corporate Finance: Bridging the Gap between Theory and Practice in Pension Risk Management</i> .	https://www.soa.org/globalassets/assets/Files/Research/Projects/research-2015-corporate-pension-risk-management.pdf
Groupe de travail conjoint AAA / SOA sur l'économie financière et le modèle actuariel, <i>Pension Actuary's Guide to Financial Economics</i> , Schaumburg (IL), Society of Actuaries, 2006.	https://www.soa.org/globalassets/assets/Files/Sections/actuary-journal-final.pdf

6. Mathématiques des risques financiers (10 %)

1. Comprendre comment l'analytique prédictive est utilisée dans les applications de retraite. (C3)
2. Comprendre et analyser les propriétés des séries chronologiques financières. (C4)

<ol style="list-style-type: none"> 3. Comprendre et analyser les modèles stochastiques. (C4) 4. Analyser la modélisation stochastique du point de vue des exigences réglementaires. (C4) 5. Calculer et décrire les concepts de duration, de convexité et d'immunisation. (B4) 6. Comprendre et appliquer des scénarios défavorables mais plausibles. (C3) 	
Liste de références	Source
Rapport de la SOA, <i>Générateurs de scénarios économiques : Un guide pratique.</i>	https://www.soa.org/globalassets/assets/Files/Research/Projects/research-2016-economic-scenario-generators.pdf
JAIN Rahat, Dean KERR, Mathew ZHANG. « Economic scenario generators, part I: Motivation for stochastic modeling », <i>The Modeling Platform</i> , Schaumburg (IL), Society of Actuaries, n° 10, pp.28-30, 2019.	https://sections.soa.org/publication/?i=629391&article_id=3514497&view=articleBrowser&ver=html5
JAIN Rahat, Dean KERR, Mathew ZHANG. « Economic scenario generators », <i>The Modeling Platform</i> , Schaumburg (IL), Society of Actuaries, pp.4-9, 2020.	https://sections.soa.org/publication/?i=669473&article_id=3737265&view=articleBrowser&ver=html5
Note éducative de l'ICA, <i>Conseils sur la sélection et la divulgation des scénarios défavorables mais plausibles.</i>	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2019/219024f.pdf

7. Réduction des risques liés aux régimes de retraite (25 %)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Concevoir et construire des portefeuilles de réplcation à l'aide des actifs ou produits disponibles afin de couvrir le risque. (C6) 2. Appliquer des stratégies d'immunisation à l'aide de la duration et de la convexité. (C3) 3. Identifier, évaluer et gérer le risque de longévité. (B5) 4. Analyser, évaluer et construire des trajectoires descendantes afin de réduire le risque d'un régime de retraite. (C6) 5. Analyser, évaluer et créer des marges dans les hypothèses afin de réduire le risque d'un régime de retraite. (C6) 6. Évaluer et appliquer la modification des dispositions du régime afin de réduire le risque d'un régime de retraite. (C6) 7. Envisager, évaluer et concevoir des régimes de retraite à prestations cibles et des régimes de retraite à risques partagés. (C6) 8. Appliquer le processus relatif aux achats de rentes : (D5) <ol style="list-style-type: none"> a. Achats de rentes par rapport à des rachats. b. Obligations légales. c. Exigences relatives aux cotisations. d. Transferts en nature. e. Examens légaux de contrats. f. Coordination entre les fournisseurs de rentes. g. Conversion de l'achat d'une rente en rachat. h. Acquiescement des obligations en vertu des lois applicables. 9. Décrire comment optimiser la protection d'Assurés. (B2) <ol style="list-style-type: none"> a. Calculer l'impact des prestations accessoires (p. ex., indexation, prestations de survivant, etc.), et en tenir compte. (C4) 10. Appliquer les exigences législatives aux dispositions du régime autorisant l'achat de rentes. (C4) 	
Liste de références	Source

Rapport de recherche de la SOA, <i>Pension Risk Transfer: Evaluating Impact and Barriers for De-risking Strategies</i> .	https://www.soa.org/globalassets/assets/Files/Research/Projects/2014-pension-risk-transfer-study.pdf
Rapport de recherche de la SOA : <i>De-risking Strategies of Defined Benefit Plans: Empirical Evidence from the United States</i> .	https://www.soa.org/4ad599/globalassets/assets/files/resources/research-report/2020/de-risking-strategies.pdf
MCSWEENY, Ian. « Pension plan de-risking in Canada », <i>Financier Worldwide</i> , Lichfield (Royaume-Uni), Financier Worldwide, 2013.	https://www.financierworldwide.com/pension-plan-de-risking-in-canada#.Y3PbM8fMJD8
BICHO-VACHON, Linda. « What options are available for de-risking DB pension plans? », <i>Benefits Canada</i> , Montréal (QC), Contex Group, 2019.	https://www.benefitscanada.com/news/bencan/what-options-are-available-for-de-risking-db-pension-plans/
Note éducative de l'ICA, <i>Méthodes de règlement optionnelles pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité</i> .	https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2013/213082f.pdf
LAPIERRE Serge, et Frédéric KIBRITÉ. « Bâtir de meilleurs régimes de retraite grâce à l'investissement guidé par le passif », Manuvie, Toronto (ON), Manuvie, 2023.	https://www.manuvie.ca/entreprises/planifier-et-apprendre/pour-mon-entreprise/batir-de-meilleurs-regimes-de-retraite-grace-a-l-investissement-guide-par-le-passif.html
COUGHLAN, Guy. « Longevity risk management, corporate finance, and sustainable pensions » Philadelphie (PA), Université de Pennsylvanie, Documents de travail du Wharton Pension Research Council, no 126, 2013.	https://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1126&context=prc_papers
BARBASH Joshua, Martin JAUGIETIS, Rahul CHANDRAGIRI. « De-risking glide paths: One size does not fit all », 25 octobre 2019, <i>BlackRock</i> , New York (NY), BlackRock, 2023.	https://www.blackrock.com/institutions/en-us/insights/investment-actions/de-risking-glidepaths
STOKOE, Vicki . « L'acquiescement des obligations, un mécanisme de transfert des risques liés aux régimes de retraite », 15 avril 2019, <i>Brookfield Annuity</i> , Toronto (ON), Brookfield Annuity, 2023.	https://www.brookfieldannuity.com/fr-ca/equipe-eprouvee/leadership-eclairer/2019/04/stat-discharge.html
MERCER, <i>Briefing on Buy-In Annuity Contracts</i> , New York (NY), Mercer, 2014.	https://www.mercer.com/content/dam/mercer/attachments/north-america/us/pensionrisk/13304-MG_BuyIn_SEC.pdf